

ABO-Group Environment
Société à responsabilité limitée
Derbystraat 255, 9051 Gand
AU 0477.032.538
(ci-après dénommée "la Société")

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration d'ABO-Group Environment NV (la " Société ") invite les détenteurs de ses titres à l'assemblée générale qui se tiendra le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, au siège de la Société, situé Derbystraat 255, 9051 Gand.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. PRISE DE CONNAISSANCE ET DISCUSSION DE :

- 1.1 Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.2 Le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.3 Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés, tous deux relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.4 Le remplacement de « Jadel BV » par « Geski BV », dont le siège est situé Brakelmeersstraat 10, 9830 Sint-Martens-Latem et portant le numéro d'entreprise 0464039288, en tant qu'administrateur, représenté de manière permanente par Monsieur Jan Gesquière.

2. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. L'assemblée constate que les comptes annuels présentent un bénéfice de l'exercice de 591.718,92 €.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de reporter le résultat à affecter de l'exercice à l'exercice suivant :

Résultat reporté de l'exercice précédent :	€ -141 273 315
<u>Résultat de l'exercice à affecter :</u>	€ 591 719
Résultat reporté :	€ -140 681 596

4. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide, par vote séparé, d'accorder la décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale décide, par vote séparé, d'accorder la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat durant le dernier exercice.

5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve la politique de rémunération définie pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2025.

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, tel qu'inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration mentionné à l'ordre du jour.

MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS ET CONDITIONS D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les documents mentionnés au point 1 de l'ordre du jour sont disponibles au siège de la Société ainsi que sur son site internet www.abo-group.eu (section investisseurs, informations aux actionnaires).

Pour être admis à l'assemblée générale, les détenteurs de titres doivent se conformer aux dispositions suivantes :

1. Date d'enregistrement

Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale. Cela implique que les titres sont inscrits à leur nom à la date d'enregistrement, c'est-à-dire le 14 mai 2025 à 24.00 heures, soit dans les registres des titres nominatifs de la Société pour les actions, soit sur un compte auprès d'un teneur de compte agréé ou auprès d'un organisme de liquidation pour les actions dématérialisées.

2. Rapport

En outre, les actionnaires dont les titres sont enregistrés à la date d'enregistrement du 14 mai 2025 doivent notifier à la Société, au plus tard le 22 mai 2025 à 17.00 heures, qu'ils souhaitent participer à l'assemblée générale comme suit :

- ▶ les propriétaires de titres nominatifs doivent indiquer par écrit qu'ils souhaitent assister à l'assemblée générale, ainsi que remplir et remettre à la Société le formulaire de vote joint à leur convocation individuelle ;

- ▶ les propriétaires de titres dématérialisés doivent déposer un certificat, émis par un teneur de compte reconnu ou par un organisme de liquidation, confirmant l'indisponibilité de leurs titres dématérialisés jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire incluse, ainsi que remplir et remettre à la Société une copie du bulletin de vote.

3. Proxies

Les titulaires d'actions nominatives qui souhaitent voter par procuration doivent remplir le formulaire de procuration joint à leur convocation individuelle et le remettre à la Société au plus tard le 22 mai 2025 à 17.00 heures.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent voter par procuration doivent remplir un exemplaire du formulaire de procuration et le remettre à la Société au plus tard le 22 mai 2025 à 17.00 heures, accompagné du certificat mentionné ci-dessus.

4. Le droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent soumettre des questions écrites au conseil d'administration avant l'assemblée générale en les envoyant à la Société au plus tard le 22 mai 2025 à 17 heures.

5. Ajout de points à l'ordre du jour et de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et soumettre des propositions de résolution en relation avec les points inclus ou à ajouter à l'ordre du jour, par notification écrite à la Société au plus tard le 8 mai 2025. Le cas échéant, la Société publiera un nouvel ordre du jour au plus tard le 13 mai 2025.

6. Adresse de la Société - documents - informations

Toutes les notifications à la Société concernant cette invitation doivent être adressées à : ABO-Group, Assemblée Générale, Derbystraat 255, 9051 Gent (SDW), Belgique, ou par e-mail à investors@abo-group.eu.

Toute date mentionnée dans le présent avis de convocation est la dernière date à laquelle la notification concernée doit être reçue par la Société. Tous les documents et autres informations nécessaires à l'assemblée générale sont disponibles au siège social et sur le site web (www.abo-group.eu).

Gand, le 18 avril 2025, pour le conseil d'administration de la Société,

le Président,
Jadel BV,
Représentée par Mr. Jan Gesquière